



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 2 mars 2017 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Jean-Marie **BUTIN** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Daniel **LAGRANGE**
_ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Hervé **TILLARD** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry
WEYER

Étaient excusé(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Marie-Louise **KADOK** _ Jean **LOPES** _ Pascal **SCHNEIDER** _
Etienne **THIL**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	20 février 2017
<u>Date d'affichage</u> :	10 mars 2017
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	10
<u>Nombre de votants</u> :	10
<u>Secrétaire de séance</u> :	Florence WAZYLEZUCK

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 1^{er} février 2017

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 46	Finances	Acceptation d'une indemnité de sinistre
2017_ 47	Finances	Mise en accessibilité des arrêts de bus – demande de subvention
2017_ 48	Finances	Projets culturels – demande de subventions
2017_ 49	Domaine et patrimoine	Zone industrielle des Clairs Chênes – Avenant convention d'occupation précaire
2017_ 50	Finances	Exonération exceptionnelle de TEOM
2017_ 51	Domaine et patrimoine	Centre d'accueil et d'orientation - convention

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 1^{er} février 2017

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Florence WAZYLEZUCK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2017_46

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Acceptation d'une indemnité de sinistre

Suite à un bris de pare-brise sur le véhicule DY599KS, l'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 2 748 €.
Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget TRANSPORT par SMACL à hauteur de 2 748 €.

- **autorise** le président à procéder à l'encaissement des chèques établis en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2017_47

Rapporteur :
Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé des équipements et réseaux

Objet :
Mise en accessibilité des arrêts de bus – demande de subvention

L'Etat reconduit en 2017 un dispositif de soutien à l'investissement public local à travers la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements.

Le bureau est invité à solliciter une subvention au titre des grandes priorités thématiques pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Le coût de l'opération est estimé à 449 400€ HT. La subvention sollicitée est de 269 640 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention de 269 640 € auprès de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

DÉLIBÉRATION N° 2017_48

Rapporteur :
Dominique GOEPFER - Conseillère déléguée à la culture

Objet :
Projets culturels – demande de subventions

Les élus communautaires ont exprimé leur volonté de construire un projet de développement qui doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire en leur offrant des services dans différents domaines et notamment celui de la culture. Cette politique culturelle ambitionne de réduire les inégalités en facilitant pour tous l'accès à toutes les formes de culture.

Dans cet objectif la CCMM organise notamment trois événements/projets ouverts à tous dans le cadre de sa programmation culturelle 2017 :

- Le cycle thématique « LES FEES MININES » : Un peu plus de deux mois de programmation centrés sur les questions d'égalité entre les sexes et abordant par la même les questions de respect, du vivre ensemble. Le projet se déroulera de mars à mai 2017.
- > « LA FILOCHE FAIT SA FETE A LA MUSIQUE » : Quatre événements musicaux organisés en marge de la fête de la musique. Les actions sont prévues du 16 au 23 juin 2017.
- > Le cycle thématique « NOIR » : Sera consacré à l'univers du polar mais aussi à toutes les déclinaisons imaginables : la couleur, les peurs ... Cela, au travers d'expositions et autres événements habituels : concerts, spectacles, des rencontres diverses. Le projet est prévu pour septembre à novembre 2017.

Pour permettre l'organisation de ces projets, la CCMM s'appuie sur des fonds propres et mobilise également des ressources extérieures, notamment l'enveloppe territorialisée du conseil départemental.

Le bureau communautaire est amené à solliciter les subventions auprès du conseil départemental de Meurthe et Moselle pour les projets cités ci-dessus.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** les subventions suivantes auprès du conseil départemental de Meurthe et Moselle :

- CYCLE THEMATIQUE « LES FEES MININES » : 3 000€
- « LA FILOCHE FAIT SA FETE A LA MUSIQUE » : 2 000 €
- CYCLE THEMATIQUE « NOIR » : 2 000 €

DÉLIBÉRATION N° 2017_49

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Zone industrielle des Clairs Chênes – Avenant convention d'occupation précaire

M. Ali ZOR, titulaire d'une convention d'occupation précaire pour l'occupation du local désigné « lot 12 » sur la ZI des Clairs Chênes à Chavigny (54 230), a sollicité le transfert des droits et obligations de ladite convention au profit de la société BATI 46, créée en date du 2 janvier 2017, dont il assure la gérance.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n° 2 de la convention d'occupation précaire conclue avec monsieur Ali ZOR substituant la société BATI 46 en tant que preneur et locataire des locaux objet de ladite convention à compter du 1^{er} février 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2017_50

Rapporteurs :
Filipe PINHO - Président
Florence WAZYLEZUCK - Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'écologie, des espaces naturels

Objet :
Exonération exceptionnelle de TEOM

Madame et Monsieur P. ont sollicité une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour leur maison située à Pulligny, au motif qu'ils ont quitté la commune le 15 janvier 2016 et qu'ils acquittent depuis cette date la redevance des ordures ménagères à la communauté de communes du Saintois.

La propriété de Pulligny est restée inoccupée pour une raison indépendante de ses propriétaires, n'ayant été vendue que le 7 octobre 2016.

Conformément à l'approche définie par l'exécutif, il est proposé au bureau, à titre exceptionnel, d'accorder un dégrèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la période du 15 janvier au 7 octobre 2016.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** d'accorder à madame et Monsieur P., à titre exceptionnel, un dégrèvement sur la TEOM pour la période du 15 janvier au 7 octobre 2016, soit un montant de 140 €.

- **autorise** le président à faire procéder à la mise en paiement de la somme de 140 € au profit des demandeurs

DÉLIBÉRATION N° 2017_51

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Centre d'accueil et d'orientation - convention

Le bureau est invité à approuver la convention entre la CCMM et l'Etat relative à la localisation temporaire d'un centre d'accueil et d'orientation dans le bâtiment Cugnot (ancienne hôtellerie de l'INRS).

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention entre la communauté de communes Moselle et Madon et l'Etat relative à la localisation temporaire d'un centre d'accueil et d'orientation dans le bâtiment Cugnot

- **autorise** le président à signer la convention.

Le secrétaire,

Florence WAZYLEZUCK



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2017_ 46	Finances	Acceptation d'une indemnité de sinistre
2017_ 47	Finances	Mise en accessibilité des arrêts de bus – demande de subvention
2017_ 48	Finances	Projets culturels – demande de subventions
2017_ 49	Domaine et patrimoine	Zone industrielle des Clairs Chênes – Avenant convention d'occupation précaire
2017_ 50	Finances	Exonération exceptionnelle de TEOM
2017_ 51	Domaine et patrimoine	Centre d'accueil et d'orientation - convention

Signatures

Stéphane BOEGLIN	Excusé	Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	
Dominique GOEPFER		Etienne THIL	Excusé
Marie-Louise KADOK	Excusée	Hervé TILLARD	
Daniel LAGRANGE		Florence WAZYLEZUCK	
Jean LOPES	Excusé	Thierry WEYER	
Filipe PINHO			

